

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 6 juin 1967

La séance est ouverte à deux heures et demie.

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DÉPÔT DE L'ACCORD CULTUREL ENTRE LE CANADA ET LA BELGIQUE

M. Gérard Pelletier (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, je demande l'autorisation de la Chambre pour déposer, au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, les textes français et anglais de l'accord culturel entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du royaume de Belgique.

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE MOYEN-ORIENT—LES POURPARLERS EN VUE D'UN CEESEZ-LE-FEU

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, l'armée israélienne ayant, à en croire les bulletins de presse, fait reconnaître le droit à la vie de l'État d'Israël, le premier ministre pourrait-il maintenant annoncer à la Chambre si les pourparlers en vue d'un cessez-le-feu ont marqué quelque progrès?

Je sais que le Conseil de sécurité des Nations Unies ne se réunira que cet après-midi, mais je me demande si le premier ministre ne pourrait pas donner quelques renseignements aux Canadiens. J'ai constaté qu'ils sont impatients de savoir ce qui se passe. Bien que la règle du secret soit primordiale, il n'en reste pas moins qu'ils devraient pouvoir être renseignés autant que possible par la Chambre plutôt qu'indirectement par la presse.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le Conseil de sécurité s'est réuni, mais ce qui est plus important, ses membres ont étudié entre eux une résolution demandant le cessez-le-feu immédiat. Toutefois, l'accord n'est pas encore complet entre tous les membres sur les termes de cette résolution. Sauf erreur, les pourparlers se poursuivent, pour que le Conseil de sécurité puisse se réunir plus tard, cet après-midi.

Nous pouvons espérer que tous les membres, notamment l'URSS, le Royaume-Uni, la France et les États-Unis accepteront les clauses d'une résolution de ce genre. Nous pouvons l'espérer, mais il est prématuré de dire si on y est parvenu. Elle est à l'étude actuellement, mais dès que j'obtiendrai des renseignements plus précis, je les communiquerai volontiers à la Chambre. Tandis que ces discussions auxquelles notre ambassadeur participe se poursuivent, il est difficile pour moi de vous en dire davantage.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je me rends compte des limitations mais je voudrais proposer au gouvernement la tenue d'une session secrète pour permettre aux députés de se renseigner sur la situation générale, au cas où le Conseil de sécurité des Nations Unies n'approuverait pas un cessez-le-feu. De toute façon, qu'il soit approuvé ou non, je propose que les prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures soient présentées demain si la chose est possible, afin de tenir un débat sur cette question que tout homme libre prend à cœur.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, il est possible—et peut-être serait-il souhaitable—d'organiser une discussion concernant les crédits du ministère des Affaires extérieures, mais il faudrait alors, je crois, en retirer l'examen au comité permanent, ce qui ne serait pas difficile. La séance de jeudi, qui est plus longue, conviendrait bien à cette fin, mais on pourrait le faire demain si la situation l'exigeait.

Naturellement, seule une situation urgente justifierait une session secrète. Sans vouloir déconseiller une telle initiative, j'estime cependant plus utile une discussion publique, pour le moment. Je garderai le contact avec mon très honorable ami et les chefs des autres partis, avant la présentation des crédits des Affaires extérieures, demain ou jeudi, et si la situation exigeait une procédure spéciale, comme on l'a proposé, nous pourrions peut-être nous entendre à ce sujet.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question complémentaire au secrétaire d'État aux Affaires